

N° DM/31/1.7/2023-29

Décision municipale relative à la passation d'un avenant n°2 dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de véhicules neufs pour les besoins de la Ville - Lot 01 : Véhicule de type Pick Up avec aménagement pour le Comité Communal des Feux de Forêt

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles relatifs aux modifications de marché autorisées,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2022-52 du 17 juin 2022 relative à la passation de marché de fournitures pour l'acquisition de véhicules neufs pour les besoins de la Ville - Lot 01 : Véhicule de type Pick Up avec aménagement pour le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF), avec la société TOULON DIFFUSION AUTO pour un montant de 69 057.72 euros T.T.C.,

VU la décision municipale n° DM/31/1.7/2023-4 du 30 janvier 2023 relative à l'avenant n°1 prolongeant les délais de livraison du véhicule CCFF jusqu'au 31 mars 2023,

CONSIDERANT que suite à des difficultés en approvisionnement des éléments permettant l'intégration des équipements spécifiques du véhicule CCFF, il convient de décaler à nouveau la date de livraison du véhicule,

VU le projet d'avenant n°2 à conclure avec la société TOULON DIFFUSION AUTO décalant la livraison du véhicule CCFF au 19 mai 2023 au plus tard,

APPROUVE l'avenant n°2 correspondant et DECIDE de le signer,

PRECISE que cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Pernes-les-Fontaines, le 24 avril 2023
Le Maire, Didier CARLE,

Yachi

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Publiée le :

Notifiée le :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/04/2023

Application agréée E-legalite.com

10_BV-084-2184 00885-2023 0424-DM2023_29-C

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

VILLE DE PERNES LES FONTAINES

Place Aristide Briand

84210 PERNES-LES-FONTAINES

Tél. : 04.90.61.45.00.

Email : contact@perneslesfontaines.fr

Email Service des Marchés Publics : marchespublics@perneslesfontaines.fr

Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire.

B - Identification du titulaire du marché public

TOULON DIFFUSION AUTO

469, rue Sainte Claire Deville

83100 TOULON

Tél. : 06.08.84.57.62.

Email : jm.martin@jpv.fr

SIRET : 378 063 903 00017

Représenté par Loïc PACCINI, Directeur.

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**ACQUISITION DE VEHICULES NEUFS POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE PERNES LES FONTAINES
Lot 01 : Véhicule de type Pick Up avec aménagement pour le Comité Communal des Feux de Forêt**

■ Date de la notification du marché public : 24 juin 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 28 semaines

■ Montant initial du marché public : 57 548.10 euros HT soit 69 057.75 euros TTC.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant est pris en application de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique, il concerne les modifications suivantes :

Des problèmes d'approvisionnement des éléments permettant l'intégration des équipements spécifiques CCFF au véhicule TOYOTA HILUX, ont entraîné une forte perturbation au sein de l'unité de production et un retard dans les délais de livraison.

Par conséquent, la livraison du véhicule entièrement équipé doit être reportée.

Il est donc décidé de décaler sa date de livraison au 19 mai 2023 au plus tard.

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :



Non



Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)